

La mairie recrute pour le Département des Affaires Scolaires et de l'Enfance

Un.e auxiliaire de puériculture (H/F)

Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture

Référence APPV-052023

Au sein de la Division Petite Enfance du Département des Affaires Scolaires et de l'Enfance et sous la responsabilité de la Responsable de la crèche, vous prenez en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans individuellement ou en groupe au sein de la Maison de la Petite Enfance. Vous effectuez la réalisation des soins quotidiens et menez des activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant. Dans ce cadre, vos missions seront :

Missions principales

- Réalisation des soins nécessaires au bien-être des enfants : réaliser les soins d'hygiène corporelle (toilette, change, habillage...), donner les repas aux enfants en respectant les règles de diététique infantile, accompagner l'enfant au moment du sommeil, assurer la sécurité physique et affective de l'enfant.
- Accueil des enfants et communication avec les familles : accueillir les enfants et les parents, guider l'enfant à son arrivée dans la structure, recevoir et transmettre un message, remplir les documents à destination des familles et de la responsable (tableaux de bord, cahiers de liaison, albums...).
- Réalisation des activités d'éveil : animer les temps de jeux et de lecture adaptés à l'âge des enfants (langage, patience, disponibilité...), participer à la mise en place d'ateliers d'éveil en lien avec le projet éducatif et l'organisation mise en place par l'éducateur de jeune enfant, participer aux animations festives et aux sorties, participer à l'aménagement des espaces de vie.
- Suivi des stagiaires : transmettre et partager ses connaissances aux stagiaires.

Profil

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture recommandé.
- Capacité à créer le contact avec les enfants.
- Souplesse relationnelle, capacité d'écoute, patience, douceur et maîtrise de soi.
- Connaissance du développement physique, moteur et affectif de l'enfant.
- Connaissances des techniques d'animation de jeux et d'activités.
- Aptitude à travailler en équipe.

Conditions d'exercice : vous travaillez du lundi au vendredi en horaires fixes sur un cycle de travail de 38h/semaine ouvrant droit à 18 jours de RTT et 6 jours de pénibilité, en plus des 25 jours de congés légaux.

Amplitude horaire de la crèche : 7h30 – 18h00, Fermeture de la crèche 2 semaines l'été et une semaine à Noël

Comité des œuvres sociales (chèques vacances, sorties...) - Participation Mutuelles/Prévoyance - Politique active en matière de formation

Rémunération : Statutaire + Régime indemnitaire + Prime de fin d'année.

Date limite de dépôt des candidatures : 20 aout 2023

C.V. et lettre de motivation sont à adresser à :

Monsieur le Maire

Département des ressources et relations humaines

Hôtel de ville | CS 80 458 | 76806 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex

ou par courriel: courriel@ser76.com ou sur saintetiennedurouvray.fr

Sous la référence offre : APPV-052023